

Crédit d'impôt « Accessibilité et adaptabilité du logement » 2015 Equipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées

EQUIPEMENTS SANITAIRES ATTACHES A PERPETUELLE DEMEURE			
Nature des travaux	Taux	Assiette	Précisions
Eviers et lavabos à hauteur réglable	25 %	Ensemble des dépenses d'installation ou de remplacement	<ul style="list-style-type: none"> - Logements achevés ou logements acquis neuf ou en l'état futur d'achèvement ou que le contribuable fait construire avant le 31 décembre 2017 - Habitation principale - Fin de la mesure 31 décembre 2017
Baignoires à porte			
Surélévateur de baignoire			
Siphon dévié			
Cabines de douche intégrales, bacs et portes de douche, sièges de douche muraux			
W-c pour personnes handicapées			
Surélévateurs de w-c.			

AUTRES EQUIPEMENTS DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE ATTACHES A PERPETUELLE DEMEURE			
Nature des travaux	Taux	Assiette	Précisions
Appareils élévateurs verticaux comportant une plate-forme aménagée en vue du transport d'une personne handicapée et élévateurs à déplacement inclinés spécialement conçus pour le déplacement d'une personne handicapée (article 30-0 C de l'annexe IV au CGI)	25 %	Ensemble des dépenses d'installation ou de remplacement	<ul style="list-style-type: none"> - Logements achevés ou logements acquis neuf ou en l'état futur d'achèvement ou que le contribuable fait construire avant le 31 décembre 2017 - Habitation principale - Fin de la mesure 31 décembre 2017
Mains courantes			
Barres de maintien ou d'appui			
Appui ischiatique			
Poignées de rappel de portes			
Poignées ou barre de tirage de porte adaptée			
Barre métallique de protection			
Rampes fixes			
Systèmes de commande, de signalisation ou d'alerte			
Dispositifs de fermeture, d'ouverture ou systèmes de commande des installations électriques, d'eau, de gaz et de chauffage			
Mobiliers à hauteur réglable			
Revêtement de sol antidérapant			
Revêtement podotactile			
Nez de marche			
Protection d'angle			
Revêtement de protection murale basse			
Boucle magnétique			
Système de transfert à demeure ou potence au plafond			

Attention : Le crédit d'impôt est subordonné au respect de l'ensemble des conditions en vigueur ([Article 200 quater A du CGI](#), [article 18 ter de l'annexe IV au CGI](#))